



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4120243

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 2/12/2024 16H49 C:000025 I:30632
V/REF : 3274
V/Email reçu le Lundi 02/12/2024 à 16H49

IMMO DE FRANCE
CABINET B. CARTALLIER
9, PLACE DE L'OBELISQUE
BP 528
71322 CHALON SUR SAONE CEDEX

V/REF.IMM. 6897

IMMEUBLE : RES. ROZELAY -6897
1, RUE DE SULLY
LIEU DIT LE NOLAT(BAT.A/B/C/D)
71420 CIRY LE NOBLE

Feillens, le 09 Décembre 2024

Référence Marché: Plomberie/Débouchage - jour

LOCALISATION : RUE DU SULLY - LE NOLAT - CIRY LE NOBLE - CODE BOITE A CLE 1972#
MR SAUNIER (LOGT 1ER ETG) 0761080652
UNE LOCATAIRE QUE LES VOISINS PREVIENDRONT (ETG 2)
MR LOBREAU (ETG 3) PROPRIETAIRE DE LA CAVE OU PASSE LA CONDUITE FUYARDE
DISPO UNIQUEMENT ENTRE 11H ET 14H
MR ZACKOWSKI (ETG 4) 0618091884

MOTIF : INTERVENIR POUR RECHERCHE DE FUITE A L'ENTREE C2
DE L'EAU COULE DANS LA CAVE AU SOUS-SOL, LE LONG DU TUYAU D'ÉVACUATION,
SANS QUE NOUS AYONS D'INDICE SUR L'ORIGINE. IMPOSSIBLE DE VOUS DIRE
L'ÉTAGE DU DÉPART POUR L'INSTANT, LES OCCUPANTS N'ONT RIEN CONSTATÉ. PAS
DE SIGNALEMENT AUTRE QUE LA FUITE EN CAVE.

Donneur d'ordre : Mme A-L DONGUY

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie.

LE 6 DECEMBRE 2024 A 11H30
FUITE SUR COLONNE D'EVACUATION AU NIVEAU DU COLLECTEUR INTERDALE CHEZ
MR SAUNIER 1ER ETAGE
PREVOIR LE REMPLACEMENT DE LA COLONNE

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER Email envoyé le 09/12/24 à 09H30 Mme A-L DONGUY e
DEVIS SUIT

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4120243

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Heure(s) Plombier Lu-Ve 8h-17h00	1	54,45	54,45
1,00	Déplacement Lu-Ve 8h-17h00	1	30,22	30,22
TOTAL H.T.				84,67
T.V.A. a 10,00%				8,46
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>93,13</u>

Valeur en votre reglement au 31 Janvier 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre reglement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN

De: Cabinet CARTALLIER | #3274 <ticket@reply.inch.fr>
Envoyé: lundi 2 décembre 2024 16:48
À: Bourgogne BOURGOGNE
Objet: #3274 - Demande d'intervention : FUITE CONDUITE EVACUATION BATIMENT C2

Anne-Laure Donguy - Cabinet CARTALLIER
Cite Rozelay - Ticket #3274 - FUITE CONDUITE EVACUATION
BATIMENT C2

Bonjour,
Nous vous sollicitons pour la demande d'intervention suivante :

Numéro : 3274 **Date :** 02 décembre 2024 16:46:41

Nom : FUITE CONDUITE EVACUATION BATIMENT C2

Description :

Bonjour,

En notre qualité de syndic, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir intervenir afin de procéder à une recherche de fuite à l'entrée C2. De l'eau coule dans la cave au sous-sol, le long du tuyau d'évacuation, sans que nous ayons d'indice sur l'origine. Impossible de vous dire l'étage du départ pour l'instant, les occupants n'ont rien constaté. Pas de signalement autre que la fuite en cave.

Je vous laisse donc les coordonnées des différents occupants sur les étages au dessus de la cave :

- Mr SAUNIER (1er) : 07.61.08.06.52
- Une locataire, dont je n'ai pas le nom mais qui est la plupart du temps chez elle. Elle sera prévenue par ses voisins.
- Mr LOBREAU 3ème étage : Propriétaire occupant et propriétaire de la cave où passe la

conduite fuyarde qui nous a prévenu de la problématique. Il est disponible uniquement entre 11h et 14h.

- Mr ZACKOWSKI (4ème) : propriétaire occupant - 06.18.09.18.84

Merci par avance de bien vouloir prendre contact pour convenir d'un rendez-vous.

Personne à contacter : Anne-Laure Donguy : al.donguy@cartallier.com - +33 3 85 42 71 75

Lieu d'intervention

Immeuble : CITE ROZELAY

Adresse : Rue De Sully - Le 'Nolat', 71420, Ciry Le Noble

Accès : Entrée Entrée principale : [Code boîte à clé: 1972#]

Nous vous invitons à déclarer une date d'intervention ou à échanger avec nous en cliquant sur le bouton ci-dessous.

Si les travaux dépassent un montant de 400.0 euros, un devis sera nécessaire au préalable de l'intervention.

Confirmer l'intervention

Imprimer le ticket

Voir tous mes tickets

[Décliner l'intervention](#)

Localisation : [Rue De Sully - Le 'Nolat', 71420, Ciry Le Noble](#)

Merci par avance et bonne journée. Bien cordialement,



Anne-Laure Donguy

Cabinet CARTALLIER

9 PLACE DE L'OBELISQUE - 71100 CHALON SUR SAONE

[03.85.42.71.71](tel:03.85.42.71.71)

Astuce n°1 : Vous pouvez également répondre directement à cet email, en veillant à conserver l'adresse cabinetcartallierqqycypnxl32sg731krc8l1@reply.inch.fr

Astuce n°2 : Pensez à ajouter l'adresse suivante à la liste de vos expéditeurs de confiance pour être sûr de recevoir nos emails: ticket@reply.inch.fr

Cabinet CARTALLIER agit en qualité de gestionnaire de l'immeuble Cite Rozelay. Il incombe à SERVIMO BOURGOGNE SAS de vérifier que toutes les dispositions relatives aux règles obligatoires de sécurité soient bien respectées par lui-même ou ses préposés lors de l'exécution de ces prestations. Dans ce cadre, il appartient également à SERVIMO BOURGOGNE SAS de respecter ses obligations sur le plan fiscal, social et en matière d'assurances. Par conséquent, Cabinet CARTALLIER ne saurait être mise en cause en cas de survenance d'un quelconque dommage à cette occasion. Les prestations doivent être exécutées en conformité avec les prescriptions figurant au marché et selon la réglementation et les normes en vigueur. En cas de sous-traitance, il est rappelé l'application de la Loi du 31/12/1975. Dossier Technique Amiante à disposition.